

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 56
Membres absents : 22
Procurations : 12

Séance du 14 décembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le mercredi 14 du mois de décembre, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation : 08/12/2022
Date de transmission : 20/12/2022
Date de mise en ligne : 21/12/2022

Présents :

Mme BACH Céline, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, M. ZELLER Thomas, Mme ZINGLE Mireille, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. BAUMLIN Christian, Mme CAILLEAUX Hélène, Mme FERRANDEZ Françoise (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à CAPON Patrick), M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. ROUDAIRE Joël), M. SCHOTT Jean-Louis (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie (pouvoir à M. FERON Jules)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

28^{ème} QUESTION

Attribution d'une subvention dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville du Quartier de la Gare à Saint-Louis

(DELIBERATION n°2022-245)

Le Quartier de la Gare à Saint-Louis a été désigné, en décembre 2014, prioritaire au titre de la politique de la ville sur la base de critères faisant état de la pauvreté économique de ses habitants.

À ce titre, il a fait l'objet d'un contrat de ville, signé le 24 juin 2015. L'intérêt de ce contrat réside, entre autres, dans la mobilisation de moyens nouveaux ou renforcés pour améliorer les conditions de vie de ses habitants.

À cet effet, un appel à projets est lancé chaque année par l'État, la Ville de Saint-Louis et SAINT-LOUIS Agglomération, afin de soutenir financièrement les porteurs de projets bénéficiant à la population de ce quartier. Les projets soutenus dans le cadre du Contrat de Ville portent sur les thématiques suivantes :

- Le développement économique et l'emploi ;
- La formation, notamment dans le domaine des langues à visée professionnelle mais aussi d'intégration et le vivre-ensemble ;
- L'accès à l'information et aux droits ;
- L'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre du contrat de ville et des actions liées.

Par ailleurs, les participations financières accordées par Saint-Louis Agglomération soutiennent des actions qui s'intègrent dans ses compétences statutaires.

Lors de la séance du 21 septembre 2022, le Conseil Communautaire a d'ores et déjà approuvé l'attribution de dix demandes de subventions (hors accompagnement ORIV) pour un montant de 45 107 €.

Dans le cadre d'une action qui aura lieu sur l'année scolaire 2022/2023, une nouvelle demande a été adressée à Saint-Louis Agglomération pour un montant de 3 714 € (voir tableau ci-dessous).

Nom du porteur de projet	Intitulé du projet	Coût du projet	Montant de la subvention à allouer
Agriculture et Alimentation Durable	De la Graine à l'Assiette	24 757 €	3 714 €
TOTAL		24 757 €	3 714 €

Les crédits budgétés relèvent de la Fonction 700, article 6574.

Il est proposé au Conseil de Communauté:

- d'approuver l'attribution de la subvention proposée ci-dessus au titre de la mise en œuvre du contrat de ville ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 19 décembre 2022

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

